

# Anne-Claire Bisch Les Ports Francs & Entrepôts de Genève

---

24 FEVRIER 2021

Dans le cadre des Cycles de conférences organisés par le Cejart, nous avons eu la chance d'échanger mercredi 24 février 2021, avec Madame Anne-Claire Bisch, Directrice des Ports Francs et Entrepôts de Genève.

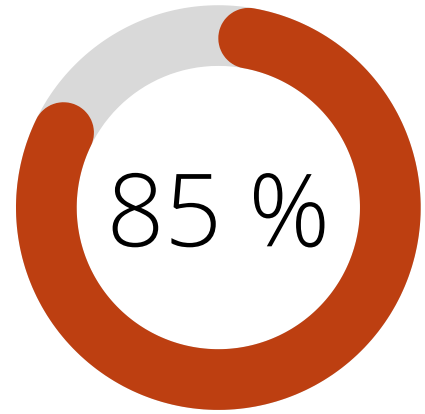


Anne-Claire Bisch © PFEG

Succédant à Monsieur Decrausaz, cette historienne de l'art et juriste a fait carrière dans les assurances d'art avant d'être nommée à la tête de l'un des plus vieux et plus renommés Ports Francs du monde.

Le temps d'une visio-conférence Madame Bisch nous a présenté le fonctionnement des Ports Francs et Entrepôts de Genève (PFEG) ; déjouant alors les stéréotypes et rendant compte de la multiplicité des réalités qui animent les Ports Francs et Entrepôts de Genève.

Considéré comme le plus grand musée au monde, la réputation des PFEG n'est plus à faire. Composé de deux ensembles - l'un mesurant **150 000m<sup>2</sup>** et l'autre **10 000m<sup>2</sup>** - les PFEG sont de véritables forteresses de stockage. Derrière d'épais murs, sont conservés, dans des conditions optimales, de véritables trésors. Dans l'immensité des objets stockés, **15 %** sont du **general cargo** et les **85%** restants sont considérés comme des **objets et œuvres d'art**. Allant des grands crus à l'horlogerie en passant par les voitures de collection, les PFEG sont une véritable caverne d'Alibaba.



Une caverne d'Alibaba certes, mais une caverne qui se veut vigilante sur la nature des objets entrant dans ses entrepôts. Cette **vigilance** est d'autant plus importante à l'heure des trafics d'œuvre d'art et répond à des **questions d'éthiques** chères aux PFEG. Différentes mesures sont en effet mises en place par les PFEG pour respecter la légalité de la **circulation des œuvres d'art**. Ces mesures peuvent aller de la **vérification de la provenance des œuvres d'art**, de leur propriétaire ou ayant droit économique, à des restrictions d'entreposage dues à la nature même des objets d'art. Pour parvenir à mettre en place ces mesures, les PFEG travaillent alors de pairs avec différents partenaires comme les entités étatiques suisses ou encore une société d'audit.

Ce qui est également cher aux PFEG, c'est la **qualité de leur service**. Une qualité qui est telle que chaque client, chaque objet d'art peut disposer d'un service sur-mesure. Le service sur-mesure est mis en place grâce à un personnel qualifié, discret et fidèle à la maison ; mais aussi grâce à l'intervention de différents prestataires du marché de l'art qui peuvent disposer d'ateliers au sein des PFEG.

Ce service sur-mesure est poussé jusqu'au **choix du régime hors douane ou sous douane** : les clients sont soumis à la **TVA** lorsque les pièces entreposées sont en zone Suisse, donc hors douane ; à l'inverse, ils ne le sont pas en régime port franc donc sous douane\*. Par ailleurs, et à des fins de vigilance, dans le cadre du régime sous douane (zone de transit) et **sans TVA**, le client doit soumettre un inventaire précis des œuvres et objets d'art stockés à la douane.



Locaux des Ports Francs et Entrepôts de Genève, Genève Suisse © PFEG

L'un et l'autre des régimes présentent alors des avantages en fonction des attentes du client. Selon Madame Bisch, dans le cadre du marché de l'art, le régime avec suspension de TVA semble plus avantageux car plus flexible ce qui permet une circulation plus aisée des œuvres d'art et donc une diffusion culturelle à plus grande échelle.

Finalement, si l'on devait résumer en quelques points ce qui fait le prestige des PFEG, nous pourrions dire que **l'emplacement du site, la qualité des services, la sécurité, la confidentialité et la neutralité en sont l'essence-même**. A cela Madame Bisch voudrait apporter de la légèreté tout en avançant et de la transparence tout en renforçant la confiance des clients dans les PFEG. Illustre par son passé, c'est désormais un bel avenir qui attend les PFEG avec Madame Bisch.

\* (En exemption de TVA pendant la durée d'entreposage)